

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2012

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 1^{er} mars 2012 à 19 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 9711-03-12**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents, il est **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis à lequel ont été ajoutés les items 4.3 – Assurances générales et 5.3 – Entente de principe soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 février 2012**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Mandat appel d'offres – Urbanisme*
 - 4.2 Mandat appel d'offres – Zamboni*
 - 4.3 Renouvellement de la police d'assurances générales*
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Vente d'un terrain à Katia Tremblay*
 - 5.2 Vente de deux terrains à Construction Nomi Inc.*
 - 5.3 Entente de principe*
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et Environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. Divers et période de question**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 9712-03-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2012

l'assemblée ordinaire du 13 février 2012 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19). Une correction sera apportée à la résolution no. 9698-02-12.

4.1 MANDANT APPEL D'OFFRES - URBANISME RÉSOLUTION NO. 9713-03-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire obtenir des offres de services pour la refonte de son plan et des règlements en urbanisme;

ATTENDU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, présente aux membres du conseil municipal la grille de pondération et du pointage pour l'octroi du mandat de services professionnels en urbanisme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont mandate madame Brigitte Harvey, directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels requis pour la révision de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Clermont;

QUE ce conseil adopte la grille de pondération et du pointage soumise pour les services professionnels et nomme sur le comité de sélection les trois personnes suivantes : Brigitte Harvey, directrice générale, Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

4.2 MANDAT APPEL D'OFFRES - ZAMBONI RÉSOLUTION NO. 9714-03-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont possède un aréna depuis l'automne 1974 et que l'équipement pour l'entretien de la patinoire doit être remplacé;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se porter acquéreur d'une nouvelle resurfaceuse à glace usagée pour les besoins de l'aréna;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit mandaté à préparer les documents d'appel d'offres publics requis pour l'acquisition d'une resurfaceuse à glace usagée et, conformément à la Loi, présenter l'appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres « SE@O ».

4.3 RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES RÉSOLUTION NO. 9715-03-12

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Inter Groupe Dubois, nous faisait connaître les conditions et les primes pour le renouvellement des assurances de dommages pour la période du 1^{er} mars 2012 au 1^{er} mars 2013, pour les polices suivantes :

- Police Intact Automobile # 672-8708
- Police Intact combinée commerciale # 355-6375

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2012

Et ce aux conditions suivantes :

- Même couverture que pour l'année 2011
- Mêmes franchises
- Prime :
 - Police véhicules & machineries : 5 332,95 \$
 - Police combinée commerciale et responsabilité civile : 42 695,30 \$

TOTAL, taxes incluses 48 028,25 \$

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de renouveler le portefeuille d'assurances aux conditions transmises par la compagnie Inter Groupe Dubois.

QUE la présente résolution soit adressée à Inter Groupe Dubois, 73 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

5.1 VENTE DE TERRAIN À KATIA TREMBLAY RÉSOLUTION NO. 9716-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à madame Katia Tremblay, demeurant au 3 rue du Parc-Daniel app. 9 à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 515 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 678,8 mètres carrés, pour un coût total de 13 657,88 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 février 2012.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Katia Tremblay, 3 rue du Parc-Daniel app. 9, Clermont (Québec) G4A 1K7 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

5.2 VENTE DE DEUX TERRAINS À CONSTRUCTION NOMI INC. RÉSOLUTION NO. 9717-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Construction Nomi Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 521 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 706,4 mètres carrés, pour un coût total de 14 213,21 \$ et un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 522 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 713,6 mètres carrés, pour un coût total de 14 358,08 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 27 février 2012.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2012

QUE la présente résolution soit adressée à Construction Nomi Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, Québec G0T 1L0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

5.3 ENTENTE DE PRINCIPE RÉSOLUTION NO. 9718-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent l'entente de principe intervenue entre le comité de négociations et le Syndicat des Employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc. pour le renouvellement de la convention collective se terminant le 31 décembre 2011.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmar-teaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer la nouvelle entente de travail, en conformité avec l'entente de principe intervenue.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO. 9719-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale